

Bridge

Lieu de pratique : La Maison du Bridge : 12 Pl. Gambetta, 59290 Wasquehal

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

L'épreuve de bridge est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE) sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Les règles officielles de la Fédération Française de Bridge (FFB) servent de référence.

Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Pas de distinction de sexe : **Mixte**.

Article 3 : Tournoi proposé

La compétition se déroule par **paire**.

Le tournoi unique qui est proposé est un tournoi regroupant des équipes indifféremment masculines, féminines ou mixtes.

Article 4 : Composition des équipes

Chaque paire est constituée de 2 joueurs.

Aucun remplaçant n'est autorisé pendant l'épreuve. La paire participe à l'ensemble de la compétition dans sa composition initiale.

Article 5 : Déroulement de la compétition

L'épreuve de Bridge se déroule selon l'un des mouvements officiels suivants :

- Mitchell,
- Howell,

Les paires se déplacent conformément au mouvement choisi et rencontrent un nombre de paires défini par le dispositif appliqué. Les scores sont comptabilisés à chaque donne selon les usages du bridge de compétition.

Deux sessions entières doivent être assurées. Chaque session comprend au moins 18 à 20 distributions.

Article 6 : Classements et récompenses

Le classement est établi en fonction des points obtenus sur l'ensemble des données jouées sur la compétition.

Les **trois premières paires finalistes** sont récompensées.

Article 7 : Equipements et matériel

L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique du bridge est fourni par l'organisation.

Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

L'épreuve est conduite selon les règles officielles de la Fédération Française de Bridge, appliquées de manière simplifiée et adaptée à l'esprit des JNSE.

En cas de litige ou d'incompréhension pendant une partie, les joueurs doivent immédiatement faire appel à l'arbitre, sans interrompre le jeu de manière prolongée.

Article 9 : Sécurité et comportement

Les participants s'engagent à respecter les valeurs du sport d'entreprise : respect, fair-play et convivialité.

Tout comportement contraire à ces valeurs — tricherie, propos agressifs, perturbation du jeu ou non-respect du personnel encadrant — pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'épreuve.

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Le planning détaillé des rencontres et la structure du mouvement (Mitchell ou Howell) seront affichés quelques jours avant la compétition.

13 AU 17 MAI 2026